

COMpte-REndU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 13 FÉVRIER 2016

Le samedi 13 février 2016 à 10h30, s'est tenue l'assemblée générale de l'association dans la salle du « club du sourire » de la mairie de Chagny.

Présents :

- Claudette Brunet-Léchenault, conseillère départementale du canton de Chagny.
- Jean-Christophe Descieux, conseiller départemental du canton de Chagny.
- Jean-Pierre Muzard, conseiller municipal, représentant Catherine Pappas, maire de Chaudenay.
- Gilles Belfils, représentant les Foyers Ruraux de Saône et Loire.

- **Adhérents** : Salvatore Balsamelli, Gilles Belfils, Laurence Benoit, Hélène Bernard, Patrick Bernard, Marlyse De Lange, Juliette Faust, Jean-Marc Gagnard, Nathalie Gagnard, Ginette Henray, Marie-Odile Herbourg, Maxime Herbourg, Suzanne Joblot, Alain Le Leuxhe, Lydia Le Leuxhe, Ginette Nicot, Thierry Nicot, Anne-Marie Pasquier, Jean-Luc Pasquier, Loïc Perrichon, Jean Poigeaud, Michèle Rodier, Claire Saunier, Eliane Thibert, Sophie Vaillant.

- **Non adhérents** : Michèle Dilly.

Excusés :

- **Adhérents excusés avec procuration** : Odile Barbieux, Rose-Marie Belfils, Marie-Dominique Dubost, Mireille Dumontier, Thomas Fournier, Anthony Gagnard, Jean-Luc Herbourg, Jean-Michel Joly, Claire Joly, Christian Passeri, Marie-Claude Roblet, Renée Violet.

- **Adhérents excusés sans procuration** : Brigitte Beninger, Richard Beninger, Sylvie Fresnais, Véronique Mangold.

- **Non adhérents** :
Sylvie Trapon, maire de Rully.
Catherine Pappas, maire de Chaudenay, représentée par Jean-Pierre Muzard, conseiller municipal.
Clément Baudrand, président de l'association « Loisirs de l'enfance de Chagny.
Sylvie Lachaux.

La presse locale est représentée par Stéphane Ronaux.

Nombre d'adhérents présents ou représentés : 37

Le quorum de 19 adhérents (présents + procurations) est donc atteint (il doit d'être d'1/4 des membres adhérents : article XI des statuts – 75 adhérents en 2015). **L'assemblée générale peut donc se tenir.**

Lydia Le Leuxhe, vice-présidente ouvre la séance.

Elle salue les « chers adhérents de l'association », les futurs adhérents ou sympathisants se trouvant dans la salle, Jean-Pierre Muzard, représentant le maire de Chaudenay, Claudette Brunet-Léchenault et Jean-Christophe Descieux, conseillers départementaux du canton de Chagny, Gilles Belfils représentant les Foyers Ruraux de Saône et Loire ainsi que Jean Poigeaud, ancien maire de Chaudenay. Elle souligne et regrette l'absence d'un représentant de la mairie de Chagny.

Elle précise qu'elle remplit aujourd'hui son rôle de vice-présidente en remplacement de Mireille Dumontier, présidente, indisponible pour des problèmes de santé et dont le retour est attendu avec impatience.

1) Rapport moral et d'activité de l'année 2015 :

La vice-présidente expose son **rapport moral** :

*« L'année 2015 a été pour **CinéMarey** l'année du retour dans le circuit de Ciné-Village. Ce retour a été préparé dès le début de l'année et mis en œuvre à partir de juillet avec une projection en plein air, c'est à Chaudenay que nous installons désormais notre projecteur numérique.*

La municipalité nous a accueillis sans réserve et avec beaucoup de cordialité, à l'écoute de nos suggestions.

*Le retour dans le circuit itinérant était de première importance pour **CinéMarey**. C'est notre activité première, celle qui permet une rencontre régulière avec les spectateurs. Les rapports des uns et des autres s'en trouvent facilités, stimulés.*

Ciné-Village n'a pas encore retrouvé son rythme de croisière, puisque par exemple, nous ne sommes pas en capacité de projeter pour le moment des films pour les enfants. Nous y réfléchissons activement.

Certains se sont étonnés que les projections aient lieu le lundi. Nous avons dû nous réinscrire dans le planning du circuit itinérant et nous adapter à la disponibilité de la salle des Fêtes de Chaudenay.

Nous verrons avec le bilan d'activités qui va vous être présenté maintenant si c'est un retour gagnant... ».

Le secrétaire revient sur les **activités de l'année 2015** :

- Les **séances « Ciné-Village** ont repris à Chaudenay avec une projection en plein air en juillet, réunissant 116 spectateurs, suivie de 3 séances mensuelles avec une moyenne de 65 spectateurs.
- **« Docs en balade »** a été organisé en novembre, dans 7 communes : Chaudenay, Remigny, Ebaty, Rully, Chagny (hôpital), Fontaines (Foyer Rural) et Sampigny-lès-Maranges (La poterie). 641 spectateurs ont pu apprécier 20 documentaires dont 2 diffusés à 2 reprises pour les résidents de l'hôpital de Chagny, d'une part et les élèves de 2 classes de Rully, d'autre part. 6 intervenants (réalisateurs, association, conférencière) ont animé les débats. Nous avons pu compter sur le soutien de 11 artisans et commerçants de Chagny et des environs et de 13 vigneron. Merci à tous.
- **« La nuit du court »** s'est déroulée, dans le cadre d'une opération nationale « Le Jour le + court », le 18 décembre. Au programme : 29 courts-métrages représentant plus de 4 heures de projection. Près de 100 personnes étaient au rendez-vous dans les locaux de la « Brasserie Artisanale de Bourgogne » à Chagny. Les propriétaires des lieux sont chaleureusement remerciés pour leur accueil, tout comme « Babeth » pour ses pizzas savoureuses.
- Quelques précisions concernant le **fonctionnement de l'association en 2015** :
 - 9 réunions de conseil d'administration et 4 réunions de bureau.
 - L'assemblée générale en mars.
 - Participation de **CinéMarey** aux réunions trimestrielles organisées par les Foyers Ruraux (choix des films, bilan...).
 - 3 projectionnistes font partie de l'association. Ils sont formés par les Foyers Ruraux.
 - Enfin, le secrétaire rappelle que l'organisation de chaque séance implique la récupération et l'installation du matériel de projection, la mise en place de la salle, l'édition d'un programme la gestion de la billetterie, la publicité (affiches, presse, invitation des adhérents et contacts)...

2) Rapport financier de l'exercice 2015 :

Anne-Marie Picard, trésorière, présente le compte d'exploitation de 2015 d'où il ressort un excédent de fonctionnement de : 2 770.49 € (Voir ci-dessous).

CinéMarey
Hôtel de Ville
71150 CHAGNY

COMPTE D'EXPLOITATION 2015

DÉPENSES :	Commentaires	Budget 2015
Cotisations :	Cotisations Foyers Ruraux (120 € pour l'association et 14 € par membre du CA et par projectionniste) + "Images en bibliothèque" (20 €)	400,00
Frais de gestion	Fournitures de bureau (154,59 €), timbres (96,87 €) + (assurance matériel (29,70 €)	310,00
Publicité + publications	Séances "Ciné-Village" (207,01 €) + "Docs en balade" (38,05 €)	850,00
Reversement recettes des Séances aux Foyers Ruraux :		0,00
Réceptions :		200,00
Divers :	Achats ou locations DVD (186 €), Transports, déplacements, missions (232 € intervenants+ 40,20 € association), SACEM (32,46 €), divers (Repas "Docs en balade" , Petit matériel, verres, Particip. Poterie, entrées Ciné-Village (179,82 €))	1 300,00
logo		0,00
Prov. amortissement mat.	1ère tranche (sept. 2011): 856,80 € (4*214,20 €) + 2è tranche (2012) : 520,77 € (3*173,59 €)	1 377,57
Projet particulier		1 000,00
Solde débiteur N-1 :	0,00 Solde débiteur de l'année précédente	0,00
TOTAL DÉPENSES :	4 724,09	5 437,57
RECETTES :		
Cotisations		800,00
Subventions	FDAVAL	850,00
Dons	"Docs en balade" (sponsors (550 €) + particip. Spect. (593,52 €)) + "Nuit du court" (particip. Spect. 145,03 €) + divers (27,50 €)	800,00
Recette des séances (à reverser aux Foyers Ruraux)		0,00
Séances CinéMarey		0,00
Divers	soirée adhérents (66,50 €) + repas "Docs en balade" (258€) + remboursement transport réalisateurs "Docs en balade" (103 €)	143,59
Prov. amortissement mat.	Reprise provisions amortis. matériel C.E. 2014	989,78
Solde créditeur N-1		1 854,20
TOTAL RECETTES :	7 494,58	5 437,57

Excédent recettes 2015 = 2 770,49 € +1 377,57 €

Excédent fonctionnement 2015 2 770,49 (dotation investissements) = 4 148,06 €

Chagny, le 31 décembre 2015

La Présidente
Mireille Dumontier

La Trésorière
Anne-Marie PICARD

Anne-Marie Pasquier, de formation « comptable », fait une remarque concernant les rubriques « Divers » : elle aurait préféré que le contenu de ces rubriques soit réparti dans d'autres « secteurs ». La trésorière lui confirme que c'est juste une présentation des comptes, la comptabilité de l'association, qu'elle tient à la disposition de tous, est tenue dans le sens préconisé par Mme Pasquier.

Ce rapport est mis aux voix (vote à main levée). Il est adopté à l'unanimité des adhérents présents + procurations.

Jean-Christophe Descieux intervient pour :

- remercier l'association de l'invitation à l'assemblée générale,
- saluer le travail des bénévoles de *CinéMarey* qui font un travail important au niveau de la diffusion de l'art et de la culture,
- confirmer qu'il continuera, avec Claudette Brunet-Léchenault, de soutenir notre association. Il n'est pas sûr, à ce jour, que le dispositif actuel (FDAVAL) soit reconduit. Nous serons tenus au courant, mais quoiqu'il en soit, nous pouvons sans problème préparer une demande d'aide financière.

Il souhaite « longue vie » à *CinéMarey*, saluant « l'aventure qui continue par la diffusion de cinéma sans droit de censure ». Il présente ses vœux de bonheur et de santé à tous.

3) Perspectives pour l'année 2016 :

Patrick Bernard fait part des perspectives de l'association pour 2016 :

- *CinéMarey* souhaite avoir une réflexion sur le court métrage : des « Courts en balade » ?
- Il est souhaitable que l'équipe de projectionnistes s'étoffe (déjà 2 projectionnistes de plus en 2016). Un appel est lancé au public.
- Il est envisagé l'achat d'un écran transportable pour pallier le manque d'équipement de certains lieux d'accueil.
- Les projections pour enfants sont absentes de notre programmation. Nous ferons tout notre possible pour pouvoir les prévoir dans le cadre, soit de Ciné-Village, soit de projections organisées par notre association.
- Pour « Docs en balade », nous pérennisons les lieux d'accueil et envisageons d'intervenir dans d'autres établissements scolaires primaires.
- Nous étudions l'organisation (lieux, choix entre les Foyers Ruraux et une programmation *CinéMarey*) :
 - d'un festival,
 - de projections régulières plus nombreuses.

Patrick Bernard remercie la Municipalité de Chaudenay et les Foyers Ruraux de Saône et Loire qui nous ont permis de « reprendre du service » en 2015.

La parole est donnée au public :

- **Lydia Le Leuxhe** rappelle que les courts métrages ont un coût ! Elle informe par ailleurs qu'un dossier de demande d'aide financière a été adressé à la Banque Populaire. Notre projet n'a malheureusement pas été retenu !
- **Anne-Marie Pasquier** demande s'il est possible d'organiser des séances en plein air. Il lui est répondu par l'affirmative, à partir du moment où les règles très précises sont respectées et que par ailleurs nous souhaitons inclure ces séances dans le circuit des Foyers Ruraux. Nous pouvons également projeter en utilisant notre matériel de vidéo-projection, toujours sous certaines conditions.
- **Marlyse De Lange** précise que pour devenir « projectionniste », une formation, assurée par les foyers Ruraux, est obligatoire.

- **Thierry Nicot** complète cette intervention : les projectionnistes doivent être adhérents aux Foyers Ruraux par l'intermédiaire de *CinéMarey* qui assure l'ensemble du C.A. et des projectionnistes. **Alain le Leuxhe** regrette l'absence de « non-chagnotins » au C.A.
- **Thierry Nicot** rappelle les séances mensuelles des mois à venir ainsi que les deux séances en plein air, à Chaudenay, cet été (début juillet et fin août). Pour ces dernières, à compter de cette année, il nous faudra gérer l'installation et la projection si nous voulons échapper à une dépense liée à l'intervention des Foyers Ruraux pour assurer ces prestations.

4) Montant des cotisations pour l'année 2016 :

La trésorière rapporte la proposition du CA de fixer la cotisation 2016 à **10 €**.

Cette proposition est mise aux voix (vote à main levée). Elle est adoptée à l'unanimité des adhérents présents + procurations.

Deux adhérents quittent la réunion : Michèle Rodier et Salvatore Balsamelli

5) Renouvellement du Conseil d'administration (C.A.) :

Lydia Le Leuxhe présente cette question :

Le C.A. 2015 était composé de 16 personnes : Hélène Bernard, Patrick Bernard, Marlyse De Lange, Mireille Dumontier, Sylvie Fresnais Anthony Gagnard, Jean-Marc Gagnard, Nathalie Gagnard, Maxime Herbourg, Marie-Odile Herbourg, Claire Joly, Alain Le Leuxhe, Lydia Le Leuxhe, Thierry Nicot, Anne-Marie Picard, et Sophie Vaillant.

Le C.A. doit être composé d'un minimum de 8 personnes et d'un maximum de 22 personnes (article IX des statuts).

Un appel de candidatures est fait. En plus de 15 personnes sur les 16 de l'ancien CA (Hélène Bernard, Patrick Bernard, Marlyse De Lange, Mireille Dumontier, Anthony Gagnard, Jean-Marc Gagnard, Nathalie Gagnard, Maxime Herbourg, Marie-Odile Herbourg, Claire Joly, Alain Le Leuxhe, Lydia Le Leuxhe, Thierry Nicot, Anne-Marie Picard et Sophie Vaillant) est candidat :

Jean-Luc Pasquier

Le nouveau C.A. 2016 est élu, suite à un vote à main levée, à l'unanimité. Il est composé de 16 personnes :

Hélène Bernard, Patrick Bernard, Marlyse De Lange, Mireille Dumontier, Anthony Gagnard, Jean-Marc Gagnard, Nathalie Gagnard, Maxime Herbourg, Marie-Odile Herbourg, Claire Joly, Alain Le Leuxhe, Lydia Le Leuxhe, Thierry Nicot, Jean-Luc Pasquier, Anne-Marie Picard et Sophie Vaillant

Le nouveau C.A. se réunira : **mardi 16 février à 20h00** en mairie. Une convocation sera envoyée ce jour.

6) Questions diverses :

Alain Le Leuxhe donne la parole au public :

- **Jean-Luc Pasquier** se fait préciser la différence entre un documentaire et un court-métrage. C'est d'une part une question de durée (52 mn pour un documentaire, format TV et entre 1mn et 1 heure, en général, pour un court-métrage) et d'autre part une question de contenu, les courts-métrages étant plutôt de la fiction.
- **Salvatore Balsamelli, pour l'association C.A.C.T.U.S.**, remercie *CinéMarey* pour sa collaboration à la soirée organisée récemment.
- **Lydia Le Leuxhe** rappelle que *CinéMarey* souhaite collaborer avec les associations et à donc toujours dans ses projets, celui de travailler avec elles pour mettre en place des animations.
- **Gilles Belfils, pour les Foyers Ruraux de Saône et Loire :**
 - se réjouit de notre retour,
 - rappelle la nécessité d'être formé pour être un projectionniste qui doit gérer un matériel d'une valeur de 60 000 € !,
 - précise que pour les séances en plein air, la participation financière éventuelle est liée à la facturation d'une prestation.

L'assemblée générale est close à 11h45. Le pot de l'amitié termine cette matinée. Merci à la famille Gagnard pour les amuse-bouches toujours aussi délicieux !

Merci également à Patrick pour les 3 courts-métrages projetés durant cette réunion.

La présidente,

Mireille DUMONTIER

Le secrétaire,

Thierry NICOT